



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

mutuelles

Question écrite n° 42626

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'implication insuffisante des mutuelles au regard de leurs tarifs. En effet, une complémentaire santé a récemment versé à son assuré la somme de 9 euros pour trois radiographies effectuées alors que la cotisation annuelle s'élève à 2 524,80 euros. Au regard du déséquilibre important entre les cotisations et les remboursements, les assurés s'interrogent sur l'utilisation des fonds gérés par les mutuelles. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quels contrôles peuvent être effectués sur les mutuelles afin que les remboursements soient davantage en rapport avec le montant des cotisations.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42626

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2009, page 1732

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)